

NAMUR - PESTE PORCINE AFRICAINE

150 forestiers dans les rues de Namur

Ils réclament une réouverture partielle des forêts et une indemnisation efficace du secteur forestier

Ils étaient près de 150 membres du secteur forestier à marcher dans les rues de Namur ce jeudi matin. Ils se sont rendus jusqu'à l'Élysette où ils ont rencontré six ministres. Si les avancées sont maigres et la situation des forestiers reste précaire.

Dans les rues de Namur, ce jeudi matin, le secteur forestier Gaumais est venu faire part d'une réalité de terrain, aussi triste que touchante. Parce que la vie d'un arbre est un peu comme celle de l'homme. Avant de devenir beau, grand et droit, avant d'atteindre l'âge de la maturité, l'âge de l'autonomie, l'arbre, comme l'homme, doit être chouchouté, presque câliné. « Les quatre premières années de la vie d'un arbre sont les plus importantes. Là, il faut nettoyer les plants, s'assurer que les fougères et autres ronces ne viennent pas étouffer les jeunes arbres. Si l'on passe outre cette étape, tout est perdu », explique Sylvie Eyben, responsable communication des Propriétaires ruraux de Wallonie. Après le bas âge passé, arrive l'enfance, puis la puberté. « Jusqu'à 15 ans après la plantation, il faut travailler l'arbre pour lui permettre de s'élever de manière

longiligne. Il faut couper, élaguer les branches excédentaires », poursuit la porte-parole. Trois voire quatre générations après les premiers débroussaillages, après avoir veillé durant des années, l'arbre arrive à maturité. « Là, il peut être prélevé, transporté dans une scierie avant de trouver sa destination finale », note encore Sylvie Eyben. Depuis 18 mois, c'est tout ce cycle qui est à l'arrêt. Interdire de pénétrer dans les forêts, c'est assurer la perte des derniers plants mis en terre. C'est plonger tout un secteur la tête sous l'eau.

« NOUS SOMMES OUBLIÉS »
Si certains surnagent encore, d'autres ont déjà jeté l'éponge : « Je travaille pour un exploitant forestier depuis des années. Chaque semaine, je ne sais pas ce qu'il adviendra de la suivante. Évidemment que j'ai peur que tout s'arrête. J'ai 56 ans. S'il n'y a plus de travail demain, que vais-je faire ? Tout le monde veut travailler ici, mais on nous empêche de le faire », commente au bord des larmes Dominique Clause. Ce sont près de 250 postes qui seraient directement menacés en Gaume. Si les premiers débardeurs et bûcherons indépen-

dants ont déjà remis leur numéro d'entreprise, de plus grosses sociétés pourraient suivre. « J'ai encore investi l'an dernier 500.000 euros dans le renouvellement de machines, suite aux promesses qui avaient été faites. Tous les exploitants ont des crédits à honorer », regrette Jean-Louis Bodart, patron de la société Gaume-bois. Il ajoute : « Si nous tenons encore, c'est parce que notre entreprise était en excellente santé financière. Aujourd'hui, elle vacille. Nos effectifs ont dû être adaptés. Derrière chaque collaborateur, il y a une famille ». Alors que la marche se poursuit, peu de slogan, juste quelques calicots brandis. Une marche calme, presque trop. Comme si chacun était déjà un peu résigné sur son sort. « On tourne en rond. Il y a un dialogue, mais rien ne bouge. C'est un dialogue de sourd. Chacun se félicite de la bonne gestion de la crise PPA, et nous nous sommes là, oubliés », avance encore l'exploitant de Chiny Ramon Reyntiens. Dans le cortège, on le dit : le secteur forestier a été sacrifié pour le secteur porcin. « Les décisions les concernant ont été radicales. 4.000 porcs sains ont été abattus pour sauver la filière de l'exportation importante en Belgique et sur-



tout au Nord. Les éleveurs ont été indemnisés rapidement. Nous, cela fait un an et demi que l'on nous a enlevé notre outil de travail, mais rien ne se

passé », commentent encore plusieurs forestiers. En arrivant devant l'Élysette, le gouvernement wallon, deux revendications principales se dégagent.

Pouvoir retourner faire travaux d'entretiens légers dans les bois, et une indemnisation rapide et juste du secteur.

CLÉMENT GLESNER

Rencontre avec le gouvernement wallon

L'exécutif wallon sort enfin du bois

Devant l'Élysette, les 150 manifestants patientent près d'une heure devant les grilles, une soupe chaude aux lèvres, avant que le Ministre président, Elio Di Rupo, accompagné de la ministre en charge de la PPA, Céline Tellier, ne viennent saluer l'assemblée et inviter une délégation composée d'une dizaine de membres à entrer. Autour de la table s'assoient en face des représentants du secteur Philippe Henri, Céline Tellier, Elio Di Rupo, Willy Borsus, Pierre-Yves Dermagne et Valérie De Bue. François De Meersman, secrétaire général de la fédération belge du bois, prend le premier la parole pour faire état du cahier de doléances. Les ministres, plumes à la main, écoutent presque religieusement jusqu'à ce que le secrétaire général

évoque une promesse d'indemnisation à hauteur de quatre millions d'euros au moins. Le ministre président relève la tête : « D'où venait cette promesse ? ». « De l'ancien ministre René Collin. Monsieur Willy Borsus peut en attester, il était présent ». Elio Di Rupo se tourne vers Willy Borsus. Il acquiesce. Ramon Reyntiens prend le relais et explique la nécessité d'élargir les exceptions du présent arrêté interdisant l'accès aux forêts. Au bout du compte, le ministre président s'est engagé à s'assurer de faire avancer au plus vite l'avis du comité scientifique de l'AFSCA, nécessaire à une réouverture la forêt. Pour ce qui est des bois chablis, une décision devrait tomber dans les prochaines semaines pour donner ou non l'autorisation d'aller les ramasser.



Une discussion franche à l'Élysette. De dos : Elio Di Rupo. © C.G.

ser. Concernant les indemnisations, l'administration wallonne doit rapidement donner un retour sur la recevabilité ou non des premiers dossiers introduits. Enfin, un groupe de travail technique va être mis en place pour bûcher sur une indemnisation plus large du secteur. « Nous

avons été écoutés. Maintenant, il faut que cela se traduise rapidement en actes. Si les nombreuses promesses faites ne sont pas tenues, nous nous mobiliserons à nouveau », commente à la sortie de l'Élysette François De Meersman.

C.G.

Les forestiers prêts à repenser l'équilibre de leurs forêts

La fermeture des forêts suite à la crise de la PPA a mis en exergue une deuxième catastrophe, celle des scolytes. Ce fléau, des insectes ravageurs, s'est accentué dans ces zones interdites d'accès. Si les pertes financières sont colossales, il est question d'une dévaluation de dix fois le prix initial. C'est toute la gestion de la forêt wallonne qu'il faut repenser. « L'invasion des scolytes n'est pas neuve. Par contre elle s'est accélérée ces dernières années. Nous l'expliquons par le réchauffement climatique », remarque Sylvie Eyben, porte-parole TNF. Si un jour la PPA s'en ira, les scolytes, elles, resteront. « C'est pour cela qu'il faut profiter de la crise qui nous touche pour avancer dans des discussions de fond. Nous devons diversifier nos forêts. Il faut que l'on pense à mélanger les essences. Avant, le hêtre était l'arbre de nos régions. Nous remarquons que ce n'est plus tout



Vision globale © C.G.

à fait le cas aujourd'hui. Nous allons devoir nous tourner vers des essences du sud de la France peut-être ». Mais dans le secteur de la forêt, on n'a pas le temps d'expérimenter car planter un arbre, c'est s'engager pour 60 ans. « C'est pour cela qu'il faut que la recherche soit plus poussée. La sylviculture est une vraie science. Les propriétaires n'ont pas l'occasion de se tromper », argue encore la porte-parole. Bref, une fois le problème de la PPA réglé, il restera de nombreux challenges pour nos forêts.

C.G.

Riposte

« Entrer dans les forêts malgré l'interdit, ils y pensent »

La ligne menée par la ministre Tellier est claire. Les forêts restent fermées jusqu'à nouvel ordre. Soit à la mi-mai au plus tôt, pour peu que l'avis que doit rendre le comité d'experts de l'AFSCA soit positif. Pour le secteur forestier, cette rigidité est incompréhensible. Il réclame une réouverture partielle des forêts le plus rapidement possible. « Des dérogations existent concernant l'interdiction d'entrer en forêt.

Nous pouvons y réaliser de petits travaux, pour préparer les plantations ou marquer les arbres bons à abattre mais ce n'est pas assez », confie le propriétaire Ramon Reyntiens. Il poursuit : « Nous demandons à pouvoir entrer dans nos bois pour nettoyer les jeunes plants. Pas avec de grosses machines, mais simplement avec des débroussailluses ou des sécateurs ». Si cela n'est pas possible jusqu'à présent, c'est que

le cabinet Tellier veut verrouiller tout risque de propagation du virus. Le forestier balaise l'argument : « On nous a permis d'aller chercher en forêt les arbres scolytés. Nous pensions en prélever 20.000 m³, nous en avons finalement récupéré 300.000 m³. Tout cela s'est réalisé en respectant les règles strictes de biosécurité. Finalement, qu'est ce que l'on constate ? Qu'il n'y a eu aucun souci. Que tout s'est déroulé



Le ras-le-bol est total © C.G.

sans que le virus ait été dispersé. Alors pourquoi ne pas élargir les conditions ? ». Ils sont nombreux à avoir réfléchi à braver l'interdit. Retourner travailler en forêt avant le délai de la mi-mai. Pour prendre cette décision, le poids des amendes est placé en vis à vis du manque à gagner en restant les bras croisés. Selon certains, l'amende s'élèverait de 200 à 800 euros et serait doublée si un élément de coupe était retrouvé sur place. « Mais si l'on rentre tous dans la forêt, que pourront-ils faire ? Est-ce cela la solution ? C'est peut-être le seul moyen que l'on a pour faire bouger les choses et que nos ministres se rendent

compte de la situation dans laquelle nous sommes », précise un forestier d'Etalle. D'autres ont déjà fait les calculs, et selon eux, le risque n'en vaut pas la chandelle. « En plus de l'amende, d'autres conséquences viendraient s'ajouter. Nous y avons pensé mais nous ne le ferons pas », note le patron de Gaume-bois. François De Meersman, secrétaire général de la fédération belge du bois, est mis au fait de cette option : « Nous n'encourageons pas les forestiers à braver l'interdit. C'est la seule chose que l'on peut assurer. Mais si tel est le cas que pourrions-nous faire ? ».

C.G.